



[L'inscription à l'ALSH de Savigny \(69\) vaut acceptation de ce présent règlement.](#)

Modifications Vs version antérieur

Modification	Date
<u>Changement de la grille tarifaire</u>	<u>03/12/2024</u>

RÈGLEMENT INTERIEUR

Présentation de la structure

L'Accueil de Loisirs de Savigny est géré par la Fédération Léo Lagrange Centre Est, dont le siège est basé 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx en Velin.

Le centre est situé au pavillon de l'Amitié, 15, route de Sain Bel, 69210 Savigny.

La restauration s'effectue au restaurant scolaire de l'école des Sources à la sortie du village de Savigny, avec le prestataire SOGERES.

Les plus petits bénéficient des locaux de l'école maternelle « Le petit prince ».

Pour des raisons pratiques, l'accueil et le retour à la maison peuvent occasionnellement se faire sur un autre site tel que le parking de la mairie de Savigny, la piscine « l'Archipel » ou la gare de Sain Bel par exemple.

Public accueilli

Nous accueillons les enfants entre 3 et 17 ans pendant les périodes suivantes :

Ages	Hiver	Printemps	Été juillet	Été août	Automne	Mercredis	Vendredis et samedis
	La 1 ^{ère} semaine	La 1 ^{ère} semaine	4 semaines	dernière semaine	une semaine	(Hors vacances scolaires)	(Hors vacances scolaires)
3 - 5 ans							
6 - 11 ans							
11 - 13 ans							
14-17 ans							

Fonctionnement

Accueil de Loisirs vacances et mercredis

Public et accueil :

L'Espace Animation Léo Lagrange de Savigny se divise en 2 secteurs pendant les vacances, secteur enfance et secteur jeunesse. En ce qui concerne les mercredis, ils sont ouverts aux enfants du secteur enfance de 3 à 11 ans.

Horaires :

- Pendant les vacances les enfants peuvent arriver au centre de loisirs de manière échelonnée entre 7h30 et 9h00. Le soir les départs se réalisent entre 17h00 et 18h00.
- Pendant les mercredis nous proposons 3 modes d'accueil : A la journée avec un accueil entre 7h30 et 9h00 et le soir les départs se réalisent entre 17h00 et 18h30. A la demijournée matin (Repas) avec

un accueil entre 7h30 et 9h00 et un départ entre 13h00 et 13h30. A la demi-journée après-midi (Repas) avec un accueil à midi et le soir les départs se réalisent entre 17h00 et 18h30.

Accueil Jeunes

Public et accueil :

- Les jeunes de 11 à 17 ans

Horaires :

- Le vendredi de 17h00 à 19h00 et 10 samedis par an.

Temps méridien

Public et accueil :

- Les enfants scolarisés à l'école élémentaire des Sources à Savigny

Horaires :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 :30 à 13 :30 (Hors vacances scolaires).

Garderie du soir

Public et accueil :

- Les enfants scolarisés à l'école élémentaire des Sources à Savigny

Horaires :

- Les lundis, mardis, jeudis de 16 :30 à 18 :30.
- Les vendredis de 16 :30 à 18 :00

Inscriptions

Pour cette inscription il faudra vous munir des documents suivants :

- Le N° allocataire CAF, MSA
- Le N° de Sécurité Sociale
- Un justificatif du quotient Familial
- Le carnet de santé de l'enfant
- Fiche sanitaire

Dans le but de pouvoir accueillir votre/vos enfants dans les conditions définies par la réglementation, il est impératif de respecter les conditions suivantes :

L'inscription administrative de l'enfant se fait pour une année calendaire de septembre à Aout avec obligation d'inscrire l'enfant via le portail famille et de rencontrer le directeur avant toutes premières inscriptions.

- Pour les périodes de vacances exposées précédemment, les inscriptions commencent à la date stipulée dans le courriel, environ un mois avant le début des vacances.
- Une inscription doit-être demandée via le portail famille (un mode dégradé sera proposé pour les familles n'ayant pas d'accès multimédia) par les parents par écrit.

Si toutes ces étapes ne sont pas réalisées, l'inscription ne sera pas validée et nous ne pourrons pas accueillir votre enfant si le taux d'encadrement ne nous le permet pas.

Chaque inscription à une activité sortie doit être obligatoirement accompagnée par une inscription à une journée à l'accueil de loisirs. L'inscription de l'enfant pour la période se fera à la journée ou à la semaine.

Paiement

Le paiement vous sera demandé à l'inscription. Vous pourrez vous en acquitter par :

- Virement
- CESU et eCESU chèque emploi service universel
- Chèque vacances ANCV
- Les bons vacances CAF pour les séjours à partir de 8 jours, organisés sur le territoire français
- Chèque bancaire
- Espèce

Les frais de toutes natures occasionnés par un incident de paiement :

- « Rejet de prélèvement
- Chèques impayés » sont à la charge du tireur « Usager ».
- Les frais perçus par le tiré « Léo Lagrange Centre-Est » ne peuvent excéder un montant fixé par décret.

Un enfant ne peut être inscrit en accueil de loisirs si les dettes antérieures ne sont pas acquittées.

Encadrement

La responsabilité de l'accueil de loisirs est assurée par un directeur et/ou son adjoint et des animateurs conformément aux dispositions législatives et règlementaires.

Absence

Toute absence doit être enregistrées par le biais du portail famille, dans les délais impartis.

Après cette échéance, seules les absences justifiées par un certificat médical seront prises en compte. Elles donneront alors lieu à une annulation.

Médicaments

- En cas de traitement médical, remettre, dès l'arrivée à l'accueil, les médicaments et l'ordonnance à l'animateur référent (indiquer sur la boîte nom, prénom et posologie).
- Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans une ordonnance du médecin.
- En aucun cas un enfant ne peut avoir des médicaments dans son sac.

- 1 En cas de soupçon de maladie infectieuse, contagieuse, microbienne ou virale, nous demandons aux parents de le signaler auprès de l'animateur référent.
- 2 Ne pas oublier de signaler les allergies de tout type (alimentaire, ...) et les particularités de votre enfant (exemple : port de lentilles de contact, ...).

Vie collective

Les jeunes s'engagent à respecter le personnel, les locaux et le matériel qui est à leur disposition.

Tout usager s'engage à respecter les consignes qui lui sont adressées par les personnes en charge de l'animation que ce soit au sein de l'Espace d'Animations ou à l'extérieur.

L'accueil de loisir s'inscrit dans un cadre laïque.

Aucun comportement violent ou discriminatoire ne sera accepté au sein de l'Espace d'Animations, pas plus que de comportements contraires aux bonnes mœurs.

L'Espace d'Animations ne pourra pas accueillir de jeune sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants, de la même façon aucun alcool ou drogues ne devront être introduit dans l'enceinte de l'Espace d'Animation.

Il n'est pas possible de fumer dans l'enceinte de l'Espace d'animation (La loi N° 91-32 du 10 janvier 1991 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux Publics)

Il est interdit également d'apporter des objets dangereux dans l'enceinte de l'Espace Animation (couteaux, canifs, cutters...).

La Fédération Leo Lagrange décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel apporté par les jeunes (argent, portable, lunettes, montre...).

Dans le cas où les usagers disposent d'un véhicule à moteur, ils doivent le garer en dehors de l'enceinte de l'Espace d'Animations.

En cas de problème, nous commencerons par discuter ensemble (équipe et jeune) des points qui posent problèmes afin de trouver ensemble un terrain d'entente.

Nous nous réservons, toutefois, la possibilité de contacter les parents dans les cas les plus graves ou si nous ne parvenons pas à nous entendre. La suite à donner sera décidée entre la Famille et la direction afin de trouver des solutions qui soient toujours aux bénéfices et dans l'intérêt des enfants.

Le fait de participer aux activités de l'Accueil implique l'acceptation du présent règlement, dont vous aurez pu avoir connaissance lors de l'inscription.

Parents votre avis est le bienvenu n'hésitez pas à nous en faire part



Tarification ALSH de Savigny Saison 2024/2025

QUOTIENT	0 à 600	601 à 900	907 à 1200	1201 à 1500	1501 et +
SECTEUR ENFANCE 4-11 ANS MERCREDI					
Journée AL avec repas	14 €	16 €	18 €	21 €	24 €
1/2 journée avec repas	8 €	10 €	11 €	13 €	15 €
SECTEUR ADO					
Passeport loisirs LEO/ an	7 €	9 €	10 €	11 €	12 €
1/2 journée sortie	7 €	8 €	9 €	11 €	12 €
Journée sortie (sans repas)	14 €	16 €	18 €	21 €	24 €
VACANCES SCOLAIRES					
Journée AL avec repas	14 €	16 €	18 €	21 €	24 €
SEJOUR					
SEJOUR 5 JOURS (hors hiver +20€)	155 €	179 €	205 €	239 €	272 €
HORS SAVIGNY					
SECTEUR ENFANCE 4-11 ANS MERCREDI					
Journée AL avec repas	16 €	18 €	21 €	24 €	28 €
1/2 journée avec repas	10 €	11 €	13 €	15 €	17 €
SECTEUR ADO					
Passeport loisirs LEO/ an	9 €	10 €	11 €	13 €	14 €
1/2 journée sortie	8 €	9 €	11 €	12 €	14 €
Journée sortie (sans repas)	16 €	18 €	21 €	24 €	28 €
VACANCES SCOLAIRES					
Journée AL avec repas	16 €	18 €	21 €	24 €	28 €
SEJOUR					
SEJOUR 5 JOURS (hors hiver +20€)	179 €	206 €	237 €	275 €	313 €
TARRIFS UNIQUES					
VEILLEE	5 €				
NUITEE	10 €				